



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/2000/P/L.41
19 juillet 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2000
18-20 septembre 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE A DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME DE PAYS DE
COURTE DUREE**

Iraq

RESUME

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources, du programme de l'Iraq d'une durée d'un an visant à appuyer les activités en vue de la préparation d'un programme de pays d'une durée normale. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 2 453 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 10 047 000 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spécifiques, pour 2001.

* E/ICEF/2000/14.

** Les chiffres indiqués dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 1999. Ces chiffres seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2000 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et au moyen d'autres ressources (E/ICEF/2000/P/L.27).

DONNEES DE BASE

(1998, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	10,6
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	125
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	103
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère) (1996)	23
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	--
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (1995)	71/45
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin) (1995, 1996)	81/71 88/80
Pourcentage d'élèves du primaire atteignant la 5e année d'études (1990)	72
Accès à l'eau salubre (%) (1996)	81
Vaccination régulière financée par le gouvernement dans le cadre du PEV (%)	75
PNB par habitant (en dollars E.-U.) (1997)	a/
Enfants de 1 an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
la tuberculose :	76 %
la diphtérie, la coqueluche, le tétanos :	86 %
la rougeole :	79 %
la poliomyélite :	86 %
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos :	45 %

a/ Fourchette estimative : 761 à 3 030 dollars.

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Au cours des dix dernières années, le taux de mortalité infantile (TMI) et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) en Iraq ont plus que doublé et atteignent des niveaux qui sont aujourd'hui parmi les plus élevés de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'Iraq étant le seul pays de la région où la tendance du TMM5 est à la hausse. L'enquête sur la mortalité infantile réalisée en 1999 dans les 15 gouvernorats du Sud et du Centre de l'Iraq a montré que le TMM5 était passé de 56 à 131 pour 1 000 naissances vivantes entre 1989 et 1999 et que le taux de mortalité maternelle (TMM) était élevé, à savoir 294 pour 100 000 naissances vivantes. Les taux de malnutrition infantile ont augmenté de plus de 70 %. Le pourcentage des enfants vaccinés demeure élevé, mais les cas de rougeole et de coqueluche se sont multipliés pendant la période 1990-1998, passant de 7 524 à 14 032 et de 489 à 1 195 respectivement. En outre, 66 cas confirmés de poliomyélite ont été enregistrés en 1999, et l'élimination de la poliomyélite est un objectif qui continue d'échapper aux pouvoirs publics. Un autre aspect préoccupant est la faible proportion de femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (45 %), jointe à un pourcentage élevé d'accouchements au foyer (65 % et 61 % dans le Sud et le Nord respectivement). La situation actuelle offre un contraste frappant avec celle qui existait avant la crise dans le Golfe, période pendant laquelle les indicateurs sociaux étaient bien meilleurs grâce à des systèmes de santé publique et d'éducation gratuits et de haute qualité.

/...

2. Du fait de la dégradation de l'infrastructure et des dommages que celle-ci a subis pendant la guerre, le pourcentage des populations ayant accès à une eau salubre, qui était de 100 % et de 71 % dans les régions urbaines et rurales respectivement en 1990 est tombé à 94 % et 41 %. En comparaison de l'avant-guerre, la part journalière par habitant d'eau salubre a diminué d'un tiers en ville et de la moitié dans les campagnes. La qualité de l'eau s'est également dégradée : le Ministère de la santé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont signalé que 40 % des échantillons d'eau prélevés dans les gouvernorats de Basrah et de Thigar, dans le Sud du pays, étaient contaminés et une recrudescence générale des maladies transmises par l'eau. Le taux de mortalité due aux maladies diarrhéiques a décuplé. L'assainissement est une autre cause de sérieuses préoccupations : l'on estime que de 250 à 300 tonnes d'effluents bruts non traités sont directement déversés chaque jour dans les cours d'eau. A l'heure actuelle, 25 % seulement de la population a accès aux réseaux d'égouts.

3. Le secteur de l'éducation fait également apparaître un sérieux déclin. Les écoles ne sont pas entretenues ou réparées et il y a de sérieuses pénuries de fournitures scolaires élémentaires, de mobilier de classe, de manuels et d'aides pédagogiques. Le manque d'investissement dans la formation des maîtres et dans les matériels pédagogiques et didactiques a sérieusement affecté la qualité de l'éducation. De plus en plus de maîtres qualifiés quittent l'enseignement à la recherche d'emplois mieux rémunérés. De ce fait, et par suite aussi des difficultés économiques, de plus en plus d'enfants abandonnent l'école pour travailler. Les taux de scolarisation ont diminué : en 1999, 67 % seulement des enfants de 6 ans étaient scolarisés contre 88 % et 87 % pour les garçons et les filles respectivement en 1991.

4. L'isolement du pays et l'exode des cerveaux qui ont caractérisé les dix dernières années ont beaucoup réduit la disponibilité de personnel qualifié dans les secteurs sociaux et ont sérieusement affecté la capacité et la motivation des institutions de contrepartie. Les capacités de production vivrière, déjà affaiblies, ont encore été réduites par les sécheresses répétées de 1999 et de l'an 2000.

5. L'Iraq, qui a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1994, a présenté son premier rapport au Comité des droits de l'enfant en 1996. L'Iraq a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1996. La femme iraquienne a toujours joui et continue de jouir d'une condition élevée. Ainsi, il ressort d'une évaluation de la participation aux processus décisionnels réalisée par un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG) arabes dans le cadre des préparatifs du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes que l'Iraq était au nombre des pays du Moyen-Orient où la participation des femmes au Parlement était la plus forte.

6. Des contraintes critiques ont affecté et continuent d'affecter la mise en oeuvre du programme pétrole contre vivres dans le Sud et le Centre de l'Iraq, notamment l'absence d'un élément en espèces qui aurait permis de financer les frais de transport et d'installation des fournitures et la formation, le fait que le programme est conçu dans une perspective à court terme et la capacité réduite de planification à long terme dans les secteurs sociaux. La résolution 986 adoptée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en avril 1995 et le Mémoire d'accord conclu par la suite entre le Gouvernement

/...

iraquien et l'Organisation permettent la vente de quantités limitées de pétrole iraquien afin de payer des importations de denrées alimentaires, de médicaments et d'autres articles destinés à des fins humanitaires. Aux termes du Mémorandum d'accord susmentionné, 53 % des recettes provenant de la vente de pétrole sont allouées aux 15 gouvernorats du Sud et du Centre de l'Iraq, qui ne reçoivent cependant que des produits, mais aucun élément en espèces.

7. Dans les trois gouvernorats du Nord du pays, c'est le système des Nations Unies qui est chargé d'appliquer le programme, et ils reçoivent 13 % des recettes pétrolières sous forme à la fois d'approvisionnements et de contributions en espèces. Le reste des recettes va à un fonds créé par la résolution 705 du Conseil de sécurité d'août 1991 (30 %) et à des organes internationaux (4 %) pour le financement des frais d'administration, la gestion du compte séquestre et la surveillance du programme d'armements. En décembre 1999, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1284, dont certaines dispositions, comme celles qui concernent la suppression du plafond imposé aux ventes de pétrole et prévoit le versement d'un élément en espèces aux gouvernorats du Sud et du Centre de l'Iraq devraient contribuer à améliorer la situation humanitaire, mais il reste à résoudre nombre de problèmes politiques et techniques avant que la nouvelle résolution puisse être effectivement appliquée.

COOPERATION AVEC LE PROGRAMME, 1999-2000

8. Au cours des deux dernières années, la coopération avec le programme a été fondée sur trois priorités stratégiques : la réalisation d'études et d'évaluation pour suivre l'impact de la situation sur les enfants et faciliter les activités de plaidoyer de l'UNICEF; l'utilisation des ressources ordinaires et autres de l'UNICEF pour compléter le programme pétrole contre vivres grâce à l'apport des liquidités indispensables à la distribution des fournitures humanitaires et à leur installation en cas de besoin et à un appui aux activités de formation et de renforcement des capacités; et l'appui à la prestation de services aux populations les plus exposées.

9. L'appui apporté par l'UNICEF dans les domaines de la formation, de la microplanification, de la logistique, de la mobilisation sociale et de la distribution de vaccins (dans ce dernier cas pour combler les lacunes du programme pétrole contre vivres) a aidé à soutenir les taux de vaccination et à entreprendre une action de lutte contre la poliomyélite dans les districts à haut risque. Il a également été fourni un appui à la formation dans les domaines de la maternité sans risques et des soins de santé maternelle; à la formation de plus de 3 000 agents de santé, aux niveaux central et périphérique, à la lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës; et à un nouveau programme de formation d'infirmières. Pendant cette période, le soutien de l'UNICEF et de l'OMS ont également débouché sur l'adoption de l'Initiative de gestion intégrée des maladies de l'enfance en Iraq.

10. L'UNICEF a joué un rôle clé en aidant le Ministère de la santé à s'attaquer au problème de la malnutrition infantile. Avec l'appui de l'UNICEF, il a été créé 182 nouveaux centres communautaires de soins aux enfants, ce qui a porté leur nombre total à 2 182, chiffre qui sera sans doute dépassé à la fin de l'an 2000. Au cours des 11 premiers mois de 1999, ces centres ont contrôlé

/...

1 014 172 enfants, soit 40 % de la population cible. Indépendamment de la distribution de biscuits à haute teneur en protéines et de lait thérapeutique en attendant l'arrivée des approvisionnements achetés dans le cadre du programme pétrole contre vivres, l'UNICEF a aidé à former les agents bénévoles et le personnel de santé des centres à la lutte contre la malnutrition; à assurer le transport de toutes les fournitures destinées au programme d'amélioration de la nutrition; à améliorer les capacités d'entreposage des fournitures au niveau des gouvernorats; et a aidé le Ministère de la santé à mettre en place une base de données complète en vue de l'établissement d'un système d'information sur la nutrition.

11. La remise en état de l'infrastructure d'adduction d'eau et d'assainissement, qui s'est traduite par une amélioration de 10 à 35 % de l'efficacité des systèmes, a permis d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement fournis à quelque 6 millions de personnes. L'UNICEF, en association avec CARE International, a appuyé l'élaboration de matériels pédagogiques, la formation de 776 techniciens et opérateurs dans tous les gouvernorats et l'établissement d'un système informatisé de gestion intégrée des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui est en train d'être installé. Le gouvernement et l'UNICEF s'emploient actuellement à réaliser une évaluation complète du secteur de l'eau et de l'assainissement qui permettra d'élaborer un plan stratégique de relèvement et de développement de ce secteur au cours des années à venir.

12. Depuis 1997, l'UNICEF a appuyé la remise en état ou la reconstruction de 300 écoles primaires, dont ont bénéficié au moins 18 000 élèves d'écoles aussi bien urbaines que rurales et a eu un impact positif sur la fréquentation scolaire et le moral des élèves. L'UNICEF a appuyé la formation de maîtres et a aidé à renforcer les capacités de planification et de suivi du Ministère de l'éducation en appuyant la décentralisation du système informatisé de collecte de données. L'UNICEF a également appuyé, en qualité d'organisme chef de file, l'examen et l'évaluation des activités réalisées dans le cadre du programme "L'éducation pour tous d'ici à l'an 2000".

13. Dans le contexte du programme, l'on s'est attaché à améliorer l'accès aux services des enfants handicapés, des enfants des rues et des enfants qui travaillent ainsi qu'à renforcer les capacités institutionnelles du Ministère du travail et des affaires sociales pour lui permettre de mieux gérer et fournir ces services. L'UNICEF a fourni un appui matériel aux centres qui hébergent quelques 200 enfants handicapés et a remis en état deux autres centres où les enfants des rues peuvent désormais, ce qui n'était pas le cas précédemment, recevoir des services distincts de ceux qui sont fournis aux délinquants juvéniles. Des travailleurs sociaux ont été formés en collaboration avec Enfants du monde. L'UNICEF, avec un soutien du Ministère, a aidé à réaliser une évaluation rapide de sept orphelinats et établissements pour enfants des rues pour pouvoir mieux planifier les interventions futures. La remise en état des installations communautaires destinées aux enfants handicapés n'a cependant pas pu être assurée comme prévue.

14. Les efforts de plaidoyer qu'a entrepris l'UNICEF ont appelé l'attention de la communauté internationale et des donateurs sur l'impact de la présente situation sur les femmes et les enfants irakiens. L'enquête sur la mortalité infantile et maternelle de 1999 et la large publicité qui a été donnée à ses

/...

résultats y ont beaucoup contribué. L'on s'est également employé à revivifier le Comité pour la protection de l'enfance, qui sera chargé de mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et d'en suivre l'application. L'UNICEF a contribué au renforcement de la base de données nationale et des capacités du Bureau central de statistiques au moyen d'activités de formation ainsi que d'échanges d'informations et de données d'expérience au niveau régional et a appuyé la réalisation d'études et d'enquêtes.

15. Pendant la période couverte par le programme, l'UNICEF s'est acquitté des responsabilités qui lui incombent dans le contexte du programme pétrole contre vivres. Dans les 15 gouvernorats du Centre et du Sud du pays, l'UNICEF a surveillé la distribution du matériel et des fournitures achetées par le gouvernement dans le cadre de ce programme pour les activités de nutrition, d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que d'éducation et a essayé de suppléer en partie au manque de ressources en espèces des pouvoirs publics en finançant leur distribution et leur installation. En avril 2000, l'UNICEF avait réalisé au total 8 483 visites sur le terrain pour surveiller la distribution de 1 milliard de dollars de fournitures et de matériel. Dans les trois gouvernorats du Nord, l'UNICEF a été chargé de planifier, d'exécuter et de suivre pour 305 millions de dollars d'activités dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et de la protection de l'enfance.

Enseignements tirés de la coopération passée

16. Etant donné l'impact cumulé de deux guerres et la dégradation continue de la situation dans les secteurs sociaux, les objectifs assignés au programme de pays de 1999-2000 (par exemple la réduction de 20 % de la mortalité infantile et maternelle) se sont avérés excessivement ambitieux. Les ressources allouées au programme ont permis de satisfaire en partie les besoins immédiats et, dans le meilleur des cas, ont empêché que la situation ne se dégrade encore plus mais comme les interventions appuyées par l'UNICEF n'ont pas pu résoudre les causes structurelles de la situation, leur impact positif à plus long terme n'a pu être garanti.

17. Les avantages comparatifs dont jouit l'UNICEF ont toujours été sa présence sur l'ensemble du territoire national et sa capacité d'obtenir des informations et d'établir des analyses fiables : presque toutes les institutions et personnes intéressées (dont Human Rights Watch, le Comité international de la Croix-Rouge et des membres du Congrès des Etats-Unis) ont utilisé les statistiques sur la mortalité et la malnutrition établies par l'UNICEF pour plaider la cause des groupes vulnérables en Iraq. Les enquêtes réalisées ont également permis de réaliser des analyses plus approfondies de la situation des enfants, comme la deuxième enquête en grappes à indicateurs multiples réalisées en l'an 2000. L'un des principaux éléments à signaler pendant le cycle écoulé tient aux efforts déployés pour améliorer la qualité de la prestation des services tout en continuant à fournir un appui extrêmement nécessaire au relèvement de l'infrastructure sociale de base (écoles, installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et centres de santé primaires). On peut en citer comme exemple le rôle qu'a joué l'UNICEF dans l'infléchissement du programme de nutrition, les centres de santé primaires participant désormais à la prestation des services et à la diffusion de l'information pour accroître

ainsi la couverture et améliorer la qualité des interventions dans le domaine de la nutrition.

COOPERATION RECOMMANDEE AU PROGRAMME, 2001

Montant estimatif des dépenses annuelles
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Total</u>
<u>Masse commune des ressources</u>	
Santé	417
Nutrition	419
Approvisionnement en eau et assainissement	307
Education	362
Protection de l'enfance	193
Plaidoyer	116
Planification et statistiques sociales	95
Coûts intersectoriels	544
Total partiel	<u>2 453</u>
<u>Autres ressources</u>	
Santé	3 215
Nutrition	1 809
Approvisionnement en eau et assainissement	1 808
Education	1 909
Protection de l'enfance	1 306
Total partiel	<u>10 047</u>
Total	<u><u>12 500</u></u>

Processus d'élaboration du programme de pays

18. Le processus d'élaboration du programme a été marqué par des discussions actives et soutenues avec les pouvoirs publics, les institutions soeurs des Nations Unies et les ONG et ont porté particulièrement sur les difficultés liées à l'exécution du programme pétrole contre vivres et du programme de l'UNICEF et sur la complémentarité entre eux. Le programme prévu pour 2001 permettra de procéder à un examen d'ensemble des dix ans de coopération de l'UNICEF en Iraq pour déterminer ce qui a été réalisé pendant les années 90 et identifier le rôle stratégique que l'UNICEF devra jouer à l'avenir dans une perspective à plus longue échéance.

Buts et objectifs du programme de pays

19. Les choses étant ce qu'elles sont actuellement en Iraq, il ne sera pas possible de s'écarter beaucoup des objectifs du programme de 1999-2000. Ainsi, l'UNICEF continuera d'appuyer les efforts déployés par les pouvoirs publics pour réduire la mortalité infantile, la mortalité des enfants de moins de 5 ans et la mortalité maternelle; réduire la malnutrition chez les jeunes enfants; accroître

/...

l'accès à une eau potable en quantité suffisante et à des installations d'évacuation des eaux usées; et accroître les taux de scolarisation et le nombre d'enfants qui achèvent leurs études primaires. L'appui de l'UNICEF tendra également à promouvoir l'adoption de mesures visant à mieux protéger les enfants particulièrement vulnérables et un appui sera fourni aux pouvoirs publics pour les aider à appliquer les observations et recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant. La situation des enfants irakiens continuera d'être suivie de près, et les résultats de ces études seront utilisées à des fins de plaidoyer et pour la planification des activités dans le secteur social.

Relation avec les priorités nationales et internationales

20. La planification dans le cadre du programme pétrole contre vivres ayant un caractère essentiellement ponctuel, il n'est pas possible de fixer des priorités et des buts clairement définis au plan national. Les examens sectoriels et les différentes études qui doivent être réalisées devraient contribuer à remédier à cet état de choses. Cet effort sera poursuivi en 2001 de sorte que la planification du prochain programme de pays coïncidera avec l'élaboration par les pouvoirs publics d'un plan quinquennal de caractère général.

Stratégie du programme

21. Les ressources allouées au programme de pays continueront d'être utilisées pour compléter le programme pétrole contre vivres et fournir les liquidités indispensables à la distribution et à l'installation des articles et des fournitures humanitaires; elles serviront en outre à appuyer les programmes de formation et les activités de renforcement des capacités afin d'améliorer la prestation et la qualité des services. L'UNICEF continuera de fournir un appui à la remise en état fort nécessaire dans l'infrastructure dans le secteur social. Il s'attachera à promouvoir la convergence des programmes sur les plans sectoriel et géographique aux échelons aussi bien national que local, particulièrement dans les régions très vulnérables. Des études et des évaluations continueront d'être réalisées à des fins de suivi et de plaidoyer.

22. Santé. L'élimination de la poliomyélite demeurera prioritaire en 2001 et un appui continuera d'être fourni pour la distribution de vaccins (dans les cas où ceux-ci ne sont pas achetés dans le contexte du programme pétrole contre vivres), l'intéressement du personnel, l'acquisition du matériel de réfrigération et la fourniture de services logistiques pour deux Journées nationales de vaccination, ainsi que pour des activités de mobilisation sociale. L'OMS continuera d'appuyer les activités de suivi et de surveillance. L'UNICEF utilisera ses ressources ordinaires pour appuyer des activités tendant à promouvoir la maternité sans risques et la santé néonatale. Il continuera, au moyen aussi bien de ses ressources ordinaires que de ses autres ressources, d'appuyer l'application d'approches intégrées de la prévention et de la gestion des maladies de l'enfance ainsi que le renforcement des services de soins de santé primaires. De nouvelles interventions seront élaborées dans les domaines des soins néonataux, de la santé des adolescents, des services communautaires de santé et de l'éducation nutritionnelle.

23. Nutrition. L'UNICEF continuera d'aider le Ministère de la santé à mettre en oeuvre le Programme ciblé de nutrition en adjoignant des services de traitement de malnutrition aiguë aux services de thérapie de réhydratation par

/...

voie orale de tous les centres de santé primaires, en élargissant le rôle des centres communautaires de soins à l'enfance pour que ceux-ci participent aux activités de santé publique et aux mesures de prévention et en renforçant les compétences techniques du personnel de santé des gouvernorats afin de constituer une équipe de moniteurs qui puisse dispenser une formation en matière de nutrition. L'on continuera de distribuer des suppléments de fer et de folate aux femmes enceintes et aux mères allaitantes ainsi que d'appuyer la distribution de sel iodé.

24. Approvisionnement en eau et assainissement. L'UNICEF utilisera ses ressources ordinaires pour renforcer les capacités de planification et de suivi en appuyant le système de gestion intégrée de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Il étudiera la possibilité de mettre au point des systèmes d'assainissement pilotes bon marché. L'on s'attachera en outre à améliorer l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement en appuyant la remise en état des réseaux existants d'approvisionnement en eau et d'assainissement au moyen des autres ressources du PAM ainsi que des fournitures obtenues dans le cadre du programme pétrole contre vivres.

25. Education. Dans le secteur de l'éducation, l'UNICEF continuera d'appuyer les efforts à longue échéance que déploient les pouvoirs publics pour ramener les taux de fréquentation de l'école primaire à leurs niveaux d'avant 1991, réduire les taux de redoublements et d'abandons scolaires et accroître le nombre d'élèves, et spécialement de filles, qui achèvent leurs études primaires. Une attention accrue sera accordée à la qualité de l'enseignement, à l'amélioration de la collecte de données au plan local, au perfectionnement des maîtres, à l'élaboration de matériels pédagogiques et didactiques et à l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles. Les activités de remise en état des écoles se poursuivront dans la limite des ressources fournies par les donateurs.

26. Protection de l'enfance. L'UNICEF continuera de fournir un appui dans ce domaine, mais les efforts seront cependant orientés non plus tant vers la remise en état des installations mais vers la qualité des services. L'on introduira le concept de services communautaires aux enfants ayant besoin d'une protection spéciale. L'UNICEF s'emploiera à promouvoir l'adoption de politiques et de mesures législatives appropriées et à renforcer les capacités du Ministère du travail et des affaires sociales.

27. Plaidoyer. Un effort majeur sera entrepris pour aider les familles à prendre en main leur destinée au moyen de programmes de communication visant à encourager des changements de comportement, l'accent étant mis en particulier sur le rôle que peuvent jouer les enfants en encourageant le changement au sein de la famille. L'UNICEF continuera de rassembler et de diffuser des informations sur la situation des enfants et des femmes en Iraq au moyen de publications, de bulletins sur Internet, de matériel audiovisuel et de contacts avec les donateurs et les médias.

28. Planification et statistiques sociales. Dans ce domaine, l'UNICEF continuera d'aider des organisations de la société civile à rassembler, analyser et publier régulièrement des données récentes sur les indicateurs sociaux des femmes et des enfants.

Suivi et évaluation

29. Dans ce domaine, les principaux objectifs du programme proposé pour 2001 seront d'évaluer rapidement et correctement la situation des enfants et des femmes en Iraq, de procéder à des examens périodiques du programme avec les organismes de contrepartie et d'élaborer pour le prochain cycle un plan intégré complet de suivi et d'évaluation.

Collaboration avec les partenaires

30. Etant donné la situation particulière qui règne en Iraq, il n'y est pas établi de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La coordination des activités des organismes des Nations Unies relève de la responsabilité du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. L'UNICEF continuera de collaborer avec tous les organismes des Nations Unies : avec l'OMS en vue d'éliminer la poliomyélite et de promouvoir la santé des enfants; avec le Programme alimentaire mondial pour améliorer la nutrition; et avec le Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne la coordination des programmes et la réalisation d'études comme celles qui servent de base au Rapport sur le développement humain. L'UNICEF maintiendra ses partenariats avec les ONG, assez peu nombreuses, qui opèrent actuellement dans le pays. Il continuera de collaborer avec ses partenaires de financement tant dans le pays qu'à l'étranger, étant donné que la plupart des donateurs ne sont pas représentés dans le pays.

Gestion du programme

31. La supervision intersectorielle du programme de coopération avec le pays sera assurée au moyen des examens périodiques que réalisera le Comité directeur du gouvernement, présidé par le Ministère de la santé. L'équipe de gestion du bureau de pays se réunira régulièrement pour suivre les résultats et la gestion du programme au moyen d'indicateurs d'assurance de la qualité. Il sera également réalisé un examen annuel de gestion.

TABLEAU 4. LIENS ENTRE LE BUDGET-PROGRAMME ET LES DEPENSES DE PERSONNEL

Domaine d'activité et source de financement	BUDGET-PROGRAMME (En milliers de dollars E.-U.)				POSTES <u>a/</u>									Nombre total de postes	DEPENSES DE PERSONNEL <u>b/</u> (En milliers de dollars E.-U.)		
	RO	ARF	ARS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG		AI	PL	Total
RESSOURCES ORDINAIRES:				0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	152 087	0	152 087
Santé	417 000			417 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	44 830	44 830
Planification et statistiques sociales	95 000			95 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Approvisionnement en eau et assainissement	307 000			307 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	44 830	44 830
Nutrition	419 000			419 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	36 438	36 438
Education	362 000			362 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	36 438	36 438
Plaidoyer	116 000			116 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts intersectoriels	544 000			544 000	0	0	0	1	0	0	1	1	3	5	152 087	131 224	283 311
Protection de l'enfance	193 000			193 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, RO	2 453 000			2 453 000	0	0	0	2	0	0	2	5	3	10	304 174	293 760	597 934
AUTRES RESSOURCES																	
Santé		0	3 215 000	3 215 000	0	0	0	0	0	0	0	2	4	6	0	191 194	191 194
Approvisionnement en eau et assainissement		0	1 808 000	1 808 000	0	0	0	1	0	0	1	1	1	3	152 087	60 615	212 702
Nutrition		0	1 809 000	1 809 000	0	0	1	0	1	0	2	1	1	4	298 252	58 694	356 946
Education		0	1 909 000	1 909 000	0	0	0	0	1	0	1	0	3	4	152 087	79 503	231 590
Protection de l'enfance		0	1 306 000	1 306 000	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0	89 009	89 009
Total, AR		0	10 047 000	10 047 000	0	0	1	1	2	0	4	4	13	21	602 426	479 015	1 081 441
Total RO & AR	2 453 000	0	10 047 000	12 500 000	0	0	1	3	2	0	6	9	16	31	906 600	772 775	1 679 375
			Effectifs		0	0	1	1	0	0	2	2	5	9	0	0	0
TOTAL GENERAL (RO+AR+BA)					0	0	2	4	2	0	8	11	21	40	906 600	772 775	1 679 375
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																
	- Cycle de programmation en cours										8	11	21	40			
	- A la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)										8	11	21	40	906 600	772 775	1 679 375
BUDGET D'APPUI			Dépenses d'exploitation	243 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	326 745	251 611	578 356
			Effectifs														
TOTAL GENERAL (RO+AR+BA)					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	326 745	251 611	578 356
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																
	- Cycle de programmation en cours													0			
	- A la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)										0	0	0	0	326 745	251 611	578 356

RO = Ressources ordinaires; AR = Autres ressources; ARF = Autres ressources financées; ARS = Autres ressources supplémentaires; AI = Administrateurs recrutés sur le plan international; AN = Administrateurs nationaux; SG = Services généraux; BA = Budget d'appui; PL = Personnel local

a/ Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

b/ Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.